

Ouverture et fermeture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau dans le Doubs (Saison de chasse 2017/2018)

ESPÈCES	Ouverture	Fermeture
PHASIANIDÉS		
Caille des blés	26 août 2017	20 février 2018
COLUMBIDÉS		
Pigeon biset	Ouverture générale	10 février 2018
Pigeon colombin	Ouverture générale	10 février 2018
Pigeon ramier (1)	Ouverture générale	10 février 2018
Tourterelle des bois (*)	26 août 2017	20 février 2018
Tourterelle turque	Ouverture générale	20 février 2018
LIMICOLES		
Bécasse des bois	Ouverture générale	20 février 2018
ALAUDIDÉS		
Alouette des champs	Ouverture générale	31 janvier 2018
TURDIDÉS		
Grive draine	Ouverture générale	10 février 2018
Grive litorne	Ouverture générale	10 février 2018
Grive mauvis	Ouverture générale	10 février 2018
Grive musicienne	Ouverture générale	10 février 2018
Merle noir	Ouverture générale	10 février 2018

(*) Avant l'ouverture générale, la chasse de la tourterelle des bois ne peut être pratiquée qu'à poste fixe matérialisé de main d'homme et qu'à plus de 300 mètres de tout bâtiment.

(1) Du 11 au 20 février : en poste fixe matérialisé de main d'homme.

Espèces	Ouverture	Fermeture
OIES		
Oie cendrée	Ouverture générale(*)	31 janvier 2018
Oie des moissons	Ouverture générale(*)	31 janvier 2018
Oie rieuse	Ouverture générale(*)	31 janvier 2018
Bernache du Canada	Ouverture générale(*)	31 janvier 2018
CANARDS DE SURFACE		
Canard chipeau	15 septembre à 7h	31 janvier 2018
Canard colvert	Ouverture générale(*)	31 janvier 2018
Canard pilet	Ouverture générale(*)	31 janvier 2018
Canard siffleur	Ouverture générale(*)	31 janvier 2018
Canard souchet	Ouverture générale(*)	31 janvier 2018
Sarcelle d'été	Ouverture générale(*)	31 janvier 2018
Sarcelle d'hiver	Ouverture générale(*)	31 janvier 2018
CANARDS PLONGEURS		
Eider à duvet	Ouverture générale(*)	31 janvier 2018
Fuligule milouin	15 septembre à 7h	31 janvier 2018
Fuligule milouinan	Ouverture générale(*)	31 janvier 2018
Fuligule morillon	15 septembre à 7h	31 janvier 2018
Garrot à oeil d'or	Ouverture générale(*)	31 janvier 2018
Harelde de Miquelon	Ouverture générale(*)	31 janvier 2018
Macreuse noire	Ouverture générale(*)	31 janvier 2018
Macreuse brune	Ouverture générale(*)	31 janvier 2018
Nette rousse	15 septembre à 7 heures	31 janvier 2018
RALLIDÉS		
Foulque macroule	15 septembre à 7h	31 janvier 2018
Poule d'eau	15 septembre à 7h	31 janvier 2018
Râle d'eau	15 septembre à 7h	31 janvier 2018
LIMICOLES		
Barge rousse	Ouverture générale(*)	31 janvier 2018
Bécasseau maubèche	Ouverture générale(*)	31 janvier 2018
Bécassine des marais	5 août 2016 (*) (**)	31 janvier 2018
Bécassine sourde	5 août 2016 (*) (**)	31 janvier 2018
Chevalier aboyeur	Ouverture générale(*)	31 janvier 2018
Chevalier arlequin	Ouverture générale(*)	31 janvier 2018
Chevalier combattant	Ouverture générale(*)	31 janvier 2018
Chevalier gambette	Ouverture générale(*)	31 janvier 2018
Courlis corlieu	Ouverture générale(*)	31 janvier 2018
Huîtrier pie	Ouverture générale(*)	31 janvier 2018
Pluvier doré	Ouverture générale(*)	31 janvier 2018
Pluvier argenté	Ouverture générale(*)	31 janvier 2018
Vanneau huppé	Ouverture générale	31 janvier 2018

(*) Espèce susceptible d'être chassé à partir du 21 août 2016 à 6h (6 août à 6h pour la bécassine des marais et la bécassine sourde) seulement sur les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étang et nappes d'eau. La recherche et le tir de ce gibier n'est autorisé qu'à distance maximum de 30m de la nappe d'eau sous réserve de disposer du droit de chasse de celle-ci (article L.424-6 du CE)

(**) Jusqu'au 21 août à 6 heures, sur les seules prairies humides et les zones de marais non asséchées spécifiquement aménagées pour la chasse de ces deux espèces, par la réalisation de platières et la mise en eau, entre 10 heures et 17 heures.

Dispositions particulières :

✓ La chasse des oiseaux de passage et gibier d'eau est interdite avant le 3 septembre 2017 sur l'unité de gestion Vallée du Dugeon 3 (VD3)

✓ La chasse du gibier d'eau est interdite avant le 15 octobre 2017 à 8h sur les communes de : Blarians, Bonnay, Flagey-Rigney, Germondans, Merey-Vieilley, Rigney, Thurey le Mont, Valleroy, Vieilley.